

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION DE LA SURVEILLANCE
ET DU CONTROLE DES SYSTEMES
FINANCIERS DECENTRALISES



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

NOTE DE CONJONCTURE DU TROISIEME TRIMESTRE 2022 DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE

DECEMBRE 2022

Table des matières

I. EVOLUTION DES INDICATEURS NON FINANCIERS	7
1.1-Evolution du nombre de SFD par statut juridique	7
1.2- Répartition des membres des SFD en fonction du genre et par région	8
1.3- Répartition des membres des SFD par statut juridique et selon le genre.....	8
II-EVOLUTION DES INDICATEURS D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE.....	10
2.1-Situation des dépôts du secteur au 31 mars 2022.....	10
2.1.1- Evolution de l'encours des dépôts du secteur au 31 mars 2022	10
2.1.4- Evolution des dépôts du secteur par province et selon le genre	12
2.1.5-Concentration des dépôts par structure.....	13
2.2-Situation des crédits du secteur.....	14
2.2.1-Situation des crédits accordés par statut juridique selon le genre	14
2.2.2-Situation des crédits accordés par secteurs d'activités	15
2.2.3-Evolution de l'encours de crédits et des créances en souffrance	16
2.2.4-Concentration des crédits par structure.....	17
2.2.6-Evolution de l'encours de crédits par province	19
III- ANALYSE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	21
3.1 Ratio de rentabilité des fonds propres	21
3.2 Autosuffisance opérationnelle.....	22
3.3 Rendement sur l'actif.....	22
3.4 Marge bénéficiaire.....	23
3.5 Coefficient d'exploitation	24
IV. RESPECT DES NORMES PRUDENTIELLES	26
4.1 Limitation des risques auxquels est exposée une institution	26
4.2 Norme de capitalisation	27
4.3 Limitation des risques pris sur une seule signature.....	27
4.4 Limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées	28
4.5 Norme de liquidité	28
4.6 Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit.....	29

4.7 Limitation des prises de participation.....	29
4.8 Couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables.....	30
4.9 Réserve générale.....	30
4.10 Financement des immobilisations et des participations par les SFD.....	30
V. LE BILAN DES AUTORISATIONS D'EXERCICE.....	31
VI. LE BILAN DES INSPECTIONS.....	31
VII. MESURES PRISES AU 31 MARS 2022.....	31
7.1 Mise sous surveillance rapprochée.....	31
7.2 SFD en cessation d'activités et/ou en faillite au 31 mars 2022.....	32
7.3 SFD placés sous administration provisoire.....	32
7.4 SFD ayant fait l'objet de retrait d'agrément.....	32
VIII. LIMITES DE LA NOTE DE CONJONCTURE.....	32
IX. PERSPECTIVES.....	32

TABLEAUX

Tableau 1: Evolution du nombre de SFD par statut juridique au 31 mars 2022	7
Tableau 2: Répartition des membres des SFD par région et par genre	8
Tableau 3: Répartition du nombre de membres des SFD par statut juridique et selon le genre.....	9
Tableau 4 : Répartition des membres des SFD par province et selon le genre au 31 mars 2022	10
Tableau 5: Evolution de l'encours des dépôts du secteur	10
Tableau 6: situation de l'encours des dépôts du secteur par statut juridique et selon le genre au 31 mars 2022	11
Tableau 7: situation de l'encours des dépôts du secteur par régions et selon la nature au 31 mars 2022	12
Tableau 8: situation de l'encours des dépôts du secteur par province et selon le genre au 31 mars 2022	13
Tableau 9: Répartition de l'encours de dépôts par SFD de grande taille et par genre au 31 mars 2022.....	13
Tableau 10: Situation des crédits accordés au 31 mars 2022.....	14
Tableau 11: Situation des crédits accordés par secteurs d'activités au 31 mars 2022.....	15
Tableau 12: Evolution de l'encours de crédit et des créances en souffrance au 31 mars 2022	17
Tableau 13: Concentration des crédits par structure au 31 mars 2022.....	17
Tableau 14: Evolution de l'encours de crédit selon le genre et par région au 31 mars 2022	18
Tableau 15: Evolution de l'encours de crédit par province et selon le genre à fin mars 2022	19
Tableau 16: Evolution du ratio de rentabilité des fonds propres.....	21
Tableau 17: Evolution de l'autosuffisance opérationnelle.....	22
Tableau 18: Evolution du rendement sur l'actif	22
Tableau 19: évolution de la marge bénéficiaire.....	23
Tableau 20: Evolution du coefficient d'exploitation	24
Tableau 21: Evolution du respect du dispositif prudentiel par l'ensemble des SFD.....	26
Tableau 22: Evolution du ratio	26
Tableau 23: Evolution de la norme de capitalisation.....	27
Tableau 24: Evolution du ratio de la limitation des risques pris sur une seule signature	27
Tableau 25: Evolution du ratio de la limitation des prêts aux dirigeants	28
Tableau 26: Evolution du ratio de la norme de liquidité.....	28
Tableau 27: Evolution du ratio de la limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit.....	29
Tableau 28 : Evolution du ratio.....	29

Tableau 29: Evolution du ratio 30

Tableau 30: Evolution du ratio 30

GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution de l'encours des dépôts	11
Graphique 2: Concentration des dépôts des principaux SFD au 31 mars 2022	14
Graphique 3: Proportion des crédits accordés par statut juridique au 31 mars 2022 (en %)	15
Graphique 4: répartition sectorielle des crédits accordés au 31 mars 2022.....	16
Graphique 5: concentration des crédits par structure au 31 mars 2022	17
Graphique 6: Evolution de la rentabilité des fonds propres	21
Graphique 7: Evolution du ratio d'autosuffisance opérationnelle	22
Graphique 8: Evolution du rendement sur l'actif.....	23
Graphique 9: évolution du taux de la marge bénéficiaire.....	24
Graphique 10: Evolution du coefficient d'exploitation.....	25

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CMF SA	: Société Anonyme Coris Méso Finance
DSC-SFD	: Direction de la Surveillance et du Contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés
CODEC OUAGA	: Coopérative Diocésaine d'Épargne et de Crédit de Ouagadougou
COFINA SA	: Compagnie Financière Africaine Société Anonyme
COOPEC	: Coopérative d'Épargne et de Crédit
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
IMCEC	: Institution Mutualiste ou Coopérative d'Épargne et de Crédit
MEFP	: Ministère de l'Économie, des Finances et de Prospective
RCPB	: Réseau des Caisses Populaires du Burkina
SIG	: Système d'Information et de Gestion
SA	: Société Anonyme
SARL	: Société à Responsabilité Limitée
SFD	: Système Financier Décentralisé
URC BAM	: Union Régionale des Coopératives du Bam

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'amélioration du dispositif de supervision du secteur de la microfinance et en vue d'un suivi rapproché des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), la Direction de la Surveillance et du Contrôle des SFD (DSC-SFD) procède périodiquement à la publication d'une note de conjoncture qui retrace la situation trimestrielle du secteur de la microfinance.

La loi n°023-2009/AN du 14 mai 2009 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés au Burkina Faso à son article 55, fait en effet obligation aux SFD, de communiquer des informations financières et non financières périodiques aux Autorités de contrôle.

La présente situation trimestrielle du secteur de la microfinance est établie à partir des indicateurs financiers et non financiers ainsi que les ratios prudentiels fournis par les Systèmes Financiers Décentralisés. Elle rend compte de l'évolution de la situation des SFD au cours du troisième trimestre de l'année 2022 comparativement au second trimestre 2022 et au troisième trimestre 2021.

A travers cette publication, la DSC-SFD poursuit l'objectif de mettre régulièrement à la disposition des utilisateurs et des décideurs publics des données conjoncturelles du secteur de la microfinance.

Le rapport comprend neuf (09) points dont les six plus importants traitent respectivement des données générales sur le secteur, l'évolution des principaux indicateurs, le respect du dispositif prudentiel, les indicateurs de performance, les limites de la note de conjoncture et les perspectives d'amélioration.

I. EVOLUTION DES INDICATEURS NON FINANCIERS

L'analyse effectuée dans cette partie est réalisée sur la base des données des SFD ayant transmis leurs reporting au 30 septembre 2022¹. Toutefois, quelques SFD n'ont pas transmis leurs données au cours de la période sous revue. Leurs données utilisées dans les différentes compilations sont pour eux celles du trimestre précédent.

1.1-Evolution du nombre de SFD par statut juridique

Au troisième trimestre 2022 (3T2022), le nombre de SFD agréés a connu une légère hausse par rapport au trimestre précédent (2T2022) d'une part et au troisième trimestre 2021 (3T2021) d'autre part, soit 138 SFD. En effet, deux (02) agréments a été accordés par le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective sur la période sous revue.

Le tableau suivant donne l'évolution du nombre de SFD autorisés à exercer des activités de microfinance entre le 3T2021 et le 3T2022.

Tableau 1: Evolution du nombre de SFD par statut juridique au 30 septembre 2022

STATUT JURIDIQUE	3T2021	2T2022	3T2022	VARIATION 2T2022-3T2022	VARIATION 3T2021-3T2022
IMCEC	103	103	104	0,97%	0,97%
ASSOCIATIONS	11	11	11	0,00%	0,00%
SA	17	18	19	5,56%	11,76%
SARL	4	4	4	0,00%	0,00%
Nombre total des SFD	135	136	138	1,47%	2,22%

Source : DGTCP/DSC-SFD

¹ les données sont transmises par les SFD au plus tard à la fin du mois suivant la fin du trimestre.

1.2- Répartition des membres des SFD en fonction du genre et par région au 30 septembre 2022

Au cours du troisième trimestre 2022, le nombre de membres des SFD a connu une baisse de 10,69% passant de 1 811 385 membres au 30 juin 2022 à 1 617 759 membres au 30 septembre 2022. Toutefois, une analyse par régions montre que la plus forte baisse a été enregistrée par la région des Hauts Bassins (42,32%), suivies des régions de l'Est et du Centre avec respectivement 14,17% et 11,52%. Relativement au genre, les hommes constituent la plus forte proportion (820 632 hommes soit 50,73%) suivis des femmes (551 450 femmes soit 34,09%) et des groupements (245 667 groupements soit 15,19%).

La répartition des membres des SFD par région et par genre se présente comme suit :

Tableau 2: Répartition des membres des SFD par région et par genre

Régions	Nbre_Membre_H		Nbre_Membre_F		Membre_PM		Total membre		VariationT3_2021-T2_2022(%)
	T2_2022	T3_2022	T2_2022	T3_2022	T2_2022	T3_2022	T2_2022	T3_2022	
Boucle du Mouhoun	42 528	42 760	19 405	19 526	6 425	6 506	68 358	68 792	0,63%
Cascade	6 933	7 121	3 274	3 447	749	760	10 956	11 328	3,40%
Centre Nord	1 696	1 442	2 449	2 349	186	191	4 331	3 982	-8,06%
Centre-Ouest	16 943	18 051	10 079	10 741	5 022	5 262	32 044	34 054	6,27%
Centre Sud	25 403	24 884	11 330	11 184	8 173	8 049	44 906	44 117	-1,76%
Centre	776 729	658 695	518 036	455 005	195 104	204 610	1 489 869	1 318 310	-11,52%
Est	12 192	10 848	17 324	14 755	1 144	712	30 660	26 315	-14,17%
Hauts Bassins	25 882	15 840	20 554	10 998	2 510	1 392	48 946	28 230	-42,32%
Nord	25 254	25 890	13 553	13 780	10 131	10 293	48 938	49 963	2,09%
Plateau Central	8 114	8 255	6 132	6 191	3 475	3 565	17 721	18 011	1,64%
Sahel	6 846	6 846	3 474	3 474	4 336	4 337	14 656	14 657	0,01%
Total général	948 520	820 632	625 610	551 450	237 255	245 677	1 811 385	1 617 759	-10,69%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Nota : La répartition des membres par région porte sur les données consolidées des réseaux. Par conséquent, seules les régions abritant des SFD figurent sur ce tableau.

1.3- Répartition des membres des SFD par statut juridique et selon le genre

Au 30 septembre 2022, le nombre de membres des SFD a enregistré une baisse de 10,69%. Aussi, relativement au statut juridique, les plus fortes baisses ont été respectivement enregistrées par les SA (29,67%) suivies des IMCEC (6,18%) tandis que les SARL ont enregistré une hausse de 2,25%. La répartition des SFD par statut juridique et par genre se présente comme suit :

Tableau 3: Répartition du nombre de membres des SFD par statut juridique et selon le genre

Statut juridique	Membres_H		Membres_F		Membres_PM		Total membres		Variation T2_2022-T3_2022
	T2_2022	T3_2022	T2_2022	T3_2022	T2_2022	T3_2022	T2_2022	T3_2022	
ASSOCIATION	81 602	82 321	119 694	120 851	20 265	17 993	221 561	221 165	-0,18%
IMCEC	592 409	561 312	351 537	328 664	169 050	154 280	1 112 996	1 044 256	-6,18%
SA	244 076	150 114	132 971	83 179	46 574	64 640	423 621	297 933	-29,67%
SARL	30 433	26 885	21 408	18 756	1 366	8 764	53 207	54 405	2,25%
Total général	948 520	820 632	625 610	551 450	237 255	245 677	1 811 385	1 617 759	-10,69%

Source : DGTCP/DSC-SFD

1.4- Répartition des membres des SFD par province et selon le genre

Au 30 septembre 2022, la répartition des membres par province et selon le genre place la province du Kadiogo en tête avec 81,49% des membres, suivies des provinces du Mouhoun et du Zoundweogo avec respectivement 2,78% et 2,73% des membres. La province de la Tapoa abrite la plus faible concentration avec 0,14%.

Le tableau suivant présente la répartition des membres des SFD par province et selon le genre.

Tableau 4 : Répartition des membres des SFD par province et selon le genre au 30 septembre 2022

Régions	Membres_H	Membres_F	Membres_PM	Total membres	Poids (%)
Bale (les)	6 694	2 288	1 156	10 138	0,63%
Boulkiemde	18 051	10 741	5 262	34 054	2,11%
Comoé	7 121	3 447	760	11 328	0,70%
Gourma	9 421	14 327	310	24 058	1,49%
Houet	15 840	10 998	1 392	28 230	1,75%
Kadiogo	658 695	455 005	204 610	1 318 310	81,49%
Kourwéogo	7 363	4 965	3 195	15 523	0,96%
Mouhoun	27 810	14 310	2 857	44 977	2,78%
Nayala	4 416	1 583	1 569	7 568	0,47%
Oubritenga	892	1 226	370	2 488	0,15%
Oudalan	6 846	3 474	4 337	14 657	0,91%
Sanmatenga	1 442	2 349	191	3 982	0,25%
Sourou	3 840	1 345	924	6 109	0,38%
Tapoa	1 427	428	402	2 257	0,14%
Yatenga	19 411	9 479	7 102	35 992	2,22%
Zonoma	6 479	4 301	3 191	13 971	0,86%
Zoundweogo	24 884	11 184	8 049	44 117	2,73%
Total général	820 632	551 450	245 677	1 617 759	100,00%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Nota : La répartition des membres par province porte sur les données consolidées des réseaux. Par conséquent, seules les provinces abritant des SFD figurent sur ce tableau.

II-EVOLUTION DES INDICATEURS D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

2.1-Situation des dépôts du secteur au 30 septembre 2022

2.1.1- Evolution de l'encours des dépôts du secteur au 30 septembre 2022

Au 30 septembre 2022, l'encours des dépôts du secteur s'établissait à 351,65 milliards de FCFA contre 347,45 milliards de FCFA au 30 septembre 2021, soit un accroissement de 1,21%.

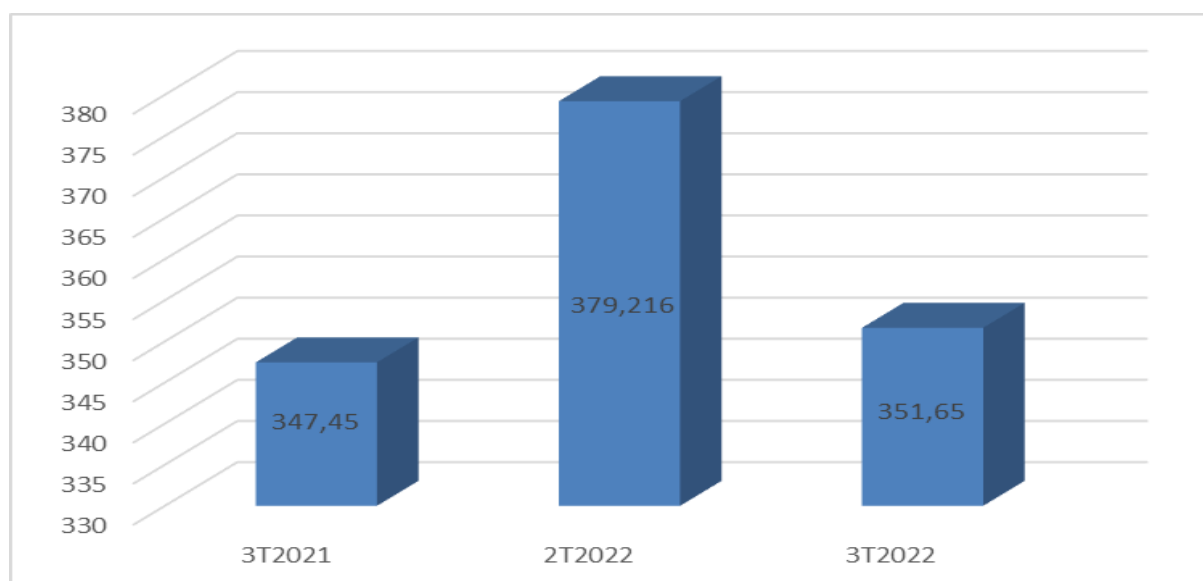
Comparativement au 30 juin 2022, l'épargne a toutefois enregistré une baisse de 7,27% passant de 379,22 milliards de FCFA à 351,65 milliards de FCFA. En revanche, le dépôt moyen ressortait à 276 537 FCFA à fin septembre 2022.

Tableau 5: Evolution de l'encours des dépôts du secteur

Indicateurs	3T2021	2T2022	3T2022	Dépôt moyen	Glissement annuel	Glissement trimestriel
Encours des dépôts (milliards FCFA)	347,45	379,22	351,65	276 537	1,21%	-7,27%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Graphique 1: Evolution de l'encours des dépôts au 30 septembre 2022



Source : DGTCP/DSC-SFD

2.1.2- Situation de l'encours des dépôts du secteur par statut juridique et selon le genre

Au 30 septembre 2022, l'encours des dépôts du secteur de la microfinance s'établissait à 351,65 milliards de FCFA inégalement réparti selon les statuts des SFD. En effet, les IMCEC enregistraient 223,46 milliards soit 63,54% de l'ensemble des dépôts. Elles sont suivies des SA avec 110,50 milliards de FCFA (31,42%) et des Associations avec 12,77 milliards de FCFA (3,63%). Les SARL comptabilisaient 4,93 milliards de FCFA, soit 1,40%.

Toutefois, sur l'ensemble des dépôts du secteur, 175,34 milliards de FCFA appartenaient aux hommes soit 49,86%, suivis des groupements avec 106,47 milliards de FCFA (30,28%) et des femmes avec 69,84 milliards de FCFA soit 19,86%.

La situation de l'encours des dépôts sur la période est illustrée à travers le tableau suivant :

Tableau 6: situation de l'encours des dépôts du secteur par statut juridique et selon le genre au 30 septembre 2022

Statut juridique	Dépôt_H	Dépôt_F	Dépôt_PM	Total_Dépôt_Genre	Poids (%)
ASSOCIATION	6 160 644 425	3 302 483 843	3 308 323 306	12 771 451 574	3,63%
IMCEC	132 677 895 341	53 399 507 553	37 383 022 218	223 460 425 113	63,54%
SA	33 847 983 451	11 868 737 599	64 785 282 286	110 502 003 336	31,42%
SARL	2 655 388 713	1 273 658 218	996 951 656	4 925 998 587	1,40%
Total général	175 341 911 930	69 844 387 212	106 473 579 467	351 659 878 610	100,00%

Source : DGTCP/DSC-SFD

2.1.3- Situation de l'encours des dépôts du secteur par région à fin septembre 2022

Au 30 septembre 2022, l'encours des dépôts du secteur de la microfinance s'établissait à 351,65 milliards FCFA inégalement réparti selon les régions. En effet, la région du Centre enregistrait 322,36 milliards de FCFA soit 91,67% de l'ensemble des dépôts. Elle est suivie des régions du Centre Ouest avec 6,94 milliards de FCFA (1,97%) et du Nord avec 6,23 milliards de FCFA (1,77%). La région des Cascades enregistre le plus faible encours de dépôt avec 309,03 millions de FCFA soit 0,09%.

Par ailleurs, les dépôts à vue s'établissaient à 255,13 milliards de FCFA (72,55%) à fin septembre 2022, suivis des dépôts à terme à 72,48 milliards (20,61%) et des autres dépôts à 24,05 milliards (6,84%).

La situation de l'encours des dépôts sur la période est illustrée à travers le tableau suivant :

Tableau 7: situation de l'encours des dépôts du secteur par région et selon la nature au 30 septembre 2022

Régions	Dépôt H	Dépôt F	Dépôt PM	Dépôt à vue	Dépôt à Terme	Autres Dépôt	Total dépôt	Poids (%)
Boucle du Mouhoun	1 327 731 662	505 168 713	498 478 565	1 205 315 172	688 242 204	437 821 564	2 331 378 940	0,66%
Cascade	167 020 498	40 354 976	101 652 863	210 426 170	71 816 891	26 785 276	309 028 337	0,09%
Centre	158 321 441 163	63 310 534 713	100 726 797 372	231 985 129 900	69 331 690 395	21 041 952 954	322 358 773 248	91,67%
Centre Sud	3 321 811 576	1 057 786 143	1 117 257 219	4 201 331 146	790 809 152	504 714 640	5 496 854 938	1,56%
Centre-Nord	48 305 930	22 648 279	36 475 011	70 712 346	0	36 716 874	107 429 220	0,03%
Centre-Ouest	3 319 113 758	2 007 644 394	1 608 373 025	6 214 424 246	282 623 444	438 083 487	6 935 131 177	1,97%
Est	836 843 550	412 533 863	110 228 372	1 223 503 285	27 300 000	108 802 500	1 359 605 785	0,39%
Haut Bassins	3 330 975 079	802 663 184	329 732 670	3 359 049 559	998 459 431	105 861 943	4 463 370 933	1,27%
Nord	3 583 611 217	1 265 697 872	1 383 049 008	4 902 968 107	167 368 668	1 162 021 322	6 232 358 097	1,77%
Plateau-Central	934 270 497	389 880 076	367 104 362	1 402 835 400	104 413 500	184 006 035	1 691 254 935	0,48%
Sahel	150 787 000	29 475 000	194 431 000	357 729 850	13 500 000	3 463 150	374 693 000	0,11%
Total général	175 341 911 930	69 844 387 212	106 473 579 467	255 133 425 180	72 476 223 685	24 050 229 745	351 659 878 610	100,00%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Nota : La répartition des membres par régions porte sur les données consolidées des réseaux. Par conséquent, seules les régions abritant des SFD figurent sur ce tableau.

2.1.4- Evolution des dépôts du secteur par province et selon le genre

Au 30 septembre 2022, l'encours des dépôts du secteur de la microfinance s'établissait à 351,65 milliards de FCFA inégalement réparti selon les provinces. En effet, la province du Kadiogo enregistrait 322,36 milliards de FCFA soit 91,67% de l'ensemble des dépôts. Elle est suivie des provinces du Boulkiemdé avec 6,94 milliards de FCFA (1,97%) et du Zoundweogo avec 5,50 milliards de FCFA (1,56%). Les provinces du Sanmatenga et du Sourou enregistrent les plus faibles encours de dépôt avec 107 millions FCFA soit 0,03%. L'évolution de l'encours des dépôts sur la période est illustrée à travers le tableau suivant :

Tableau 8: situation de l'encours des dépôts du secteur par province et selon le genre au 30 septembre 2022

Provinces	Dépôt_H	Dépôt_F	Dépôt_PM	Total dépôts	Poids (%)
Bale (les)	621 877 181	163 356 084	178 214 200	963 447 465	0,27%
Boulkiemde	3 319 113 758	2 007 644 394	1 608 373 025	6 935 131 177	1,97%
Comoé	167 020 498	40 354 976	101 652 863	309 028 337	0,09%
Gourma	410 994 517	296 814 760	32 363 754	740 173 031	0,21%
Houet	3 330 975 079	802 663 184	329 732 670	4 463 370 933	1,27%
Kadiogo	158 321 441 163	63 310 534 713	100 726 797 372	322 358 773 248	91,67%
Kourwéogo	898 654 213	362 158 901	260 100 164	1 520 913 278	0,43%
Mouhoun	512 891 067	270 961 319	183 866 609	967 718 995	0,28%
Nayala	145 378 578	48 318 489	99 681 940	293 379 007	0,08%
Oubritenga	35 616 284	27 721 175	107 004 198	170 341 657	0,05%
Oudalan	150 787 000	29 475 000	194 431 000	374 693 000	0,11%
Sanmatenga	48 305 930	22 648 279	36 475 011	107 429 220	0,03%
Sourou	47 584 836	22 532 821	36 715 816	106 833 473	0,03%
Tapoa	425 849 033	115 719 103	77 864 618	619 432 754	0,18%
Yatenga	2 963 826 765	1 004 587 662	1 140 415 121	5 108 829 548	1,45%
Zondoma	619 784 452	261 110 210	242 633 887	1 123 528 549	0,32%
Zoundweogo	3 321 811 576	1 057 786 143	1 117 257 219	5 496 854 938	1,56%
Total général	621 877 181	163 356 084	178 214 200	351 659 878 610	100,00%

Source : DGTCP/DSC-SFD

NB : seules les provinces abritant des SFD figurent sur le tableau ci-dessus.

2.1.5-Concentration des dépôts par structure

L'épargne du secteur au 30 septembre 2022 est majoritairement détenue par le RCPB avec 54%. Il est suivi de quatre autres SFD dont COFINA BURKINA SA avec 9%. Le reste du secteur comptabilise 25% des dépôts. Toutefois, l'évolution des dépôts du secteur révèle que la part de marché du RCPB s'est accrue de 4% au cours du trimestre sous revue mais est restée constante au cours de l'année écoulée. En revanche, la part de marché de l'ensemble du secteur s'est contractée en glissements trimestriel et annuel respectivement à 5% et 4%.

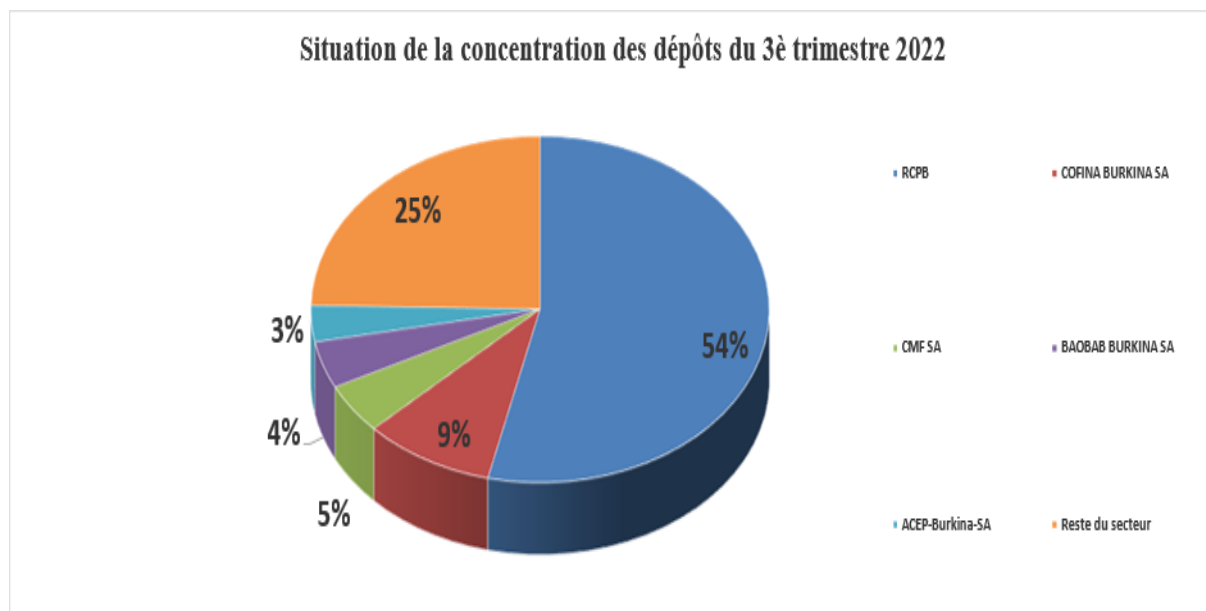
Tableau 9: Répartition de l'encours de dépôts par SFD de grande taille et par genre au 30 septembre 2022

DENOMINATION	Poids(%) au 30/09/21	Poids(%) au 30/06/22	Poids(%) au 30/09/22	Glissement annuel	Glissement trimestriel
RCPB	54%	50%	54%	0%	4%
COFINA SA	6%	8%	9%	3%	1%
CODEC OUAGA	4%	4%	5%	1%	1%
CMF SA	4%	4%	4%	0%	0%
BAOBAB SA	4%	4%	3%	-1%	-1%
Reste du secteur	29%	30%	25%	-4%	-5%

Source : DGTCP/DSC-SFD

La situation des parts de marché en termes de dépôts des principaux SFD à fin septembre 2022 est illustrée par le graphique ci-après :

Graphique 2: Concentration des dépôts des principaux SFD au 30 septembre 2022



Source : DGTCP/DSC-SFD

2.2-Situation des crédits du secteur

2.2.1-Situation des crédits accordés par statut juridique selon le genre

Au cours du troisième trimestre 2022, les SFD ont accordé des crédits pour un montant total de 106,82 milliards de FCFA. Le crédit moyen du secteur ressort à 1 458 318 FCFA.

L'analyse selon le statut juridique montre que le crédit moyen des sociétés de capitaux (3 553 549 FCFA pour les SA) est largement supérieur à la moyenne du secteur.

Toutefois, l'analyse selon le genre révèle que la part la plus importante des crédits octroyés est destinée aux groupements avec 49,17 milliards de FCFA soit 46,03%, puis viennent les hommes avec 45,67 milliards de FCFA (42,75%) et enfin les femmes avec 11,99 milliards de FCFA (11,22%).

Par ailleurs, on note également qu'au cours du troisième trimestre 2022, 53% des crédits ont été octroyés par les SA, suivies des IMCEC (40,66%) et des Associations (4,61%). Les SARL n'ont octroyé que 1,72% des crédits.

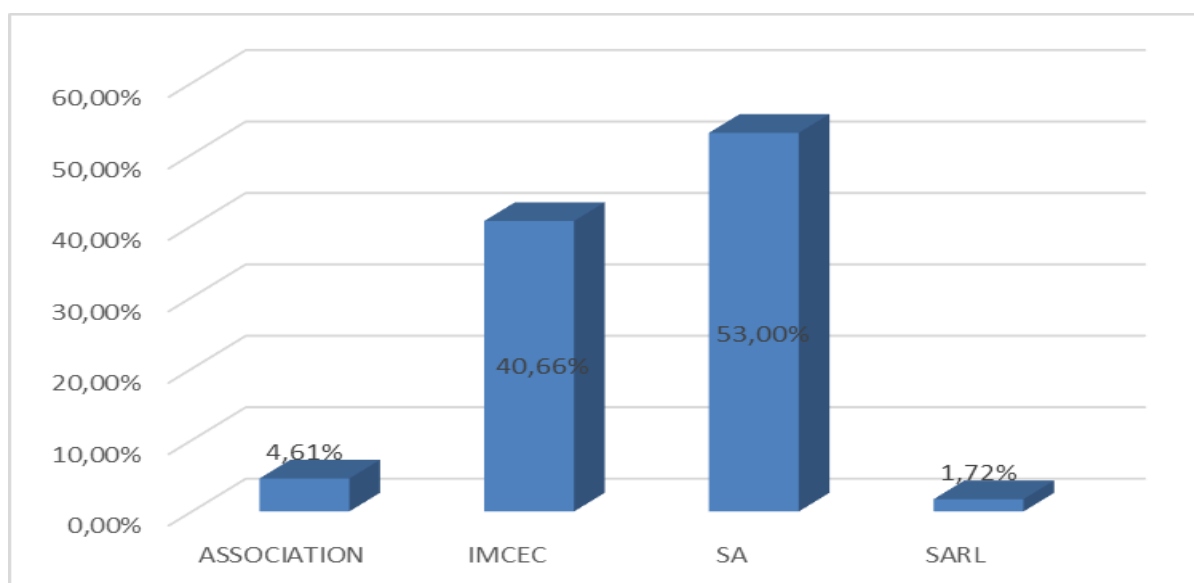
Tableau 10: Situation des crédits accordés au 30 septembre 2022

Statut juridique	Crédit Octroyé H	Crédit Octroyé F	Crédit Octroyé PM	Total crédit octroyés	Crédit moyen octroyé	Poids (%)
ASSOCIATION	1 717 718 000	1 784 570 501	1 426 662 000	4 928 950 501	600 872	4,61%
IMCEC	23 330 804 950	6 644 212 510	13 458 223 237	43 433 240 696	933 566	40,66%
SA	19 790 590 439	3 266 942 400	33 564 713 491	56 622 246 330	3 553 549	53,00%
SARL	829 437 000	289 913 000	720 904 950	1 840 254 950	710 249	1,72%
Total général	45 668 550 389	11 985 638 410	49 170 503 678	106 824 692 477	5 798 236	100,00%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Le graphique ci-dessous représente les proportions des crédits accordés selon le statut juridique des SFD.

Graphique 3: Proportion des crédits accordés par statut juridique au 30 septembre 2022



Source : DGTCP/DSC-SFD

2.2.2-Situation des crédits accordés par secteurs d'activités

L'analyse sectorielle des crédits décaissés en fin septembre 2022 révèle qu'une part importante des montants accordés est destinée au secteur du « Commerce, restaurants et hôtels » (61,06%) suivi des autres secteurs (8,78%) et des services divers (5,87%). La plus faible proportion concerne le secteur « Electricité, gaz et eau » (0,01%).

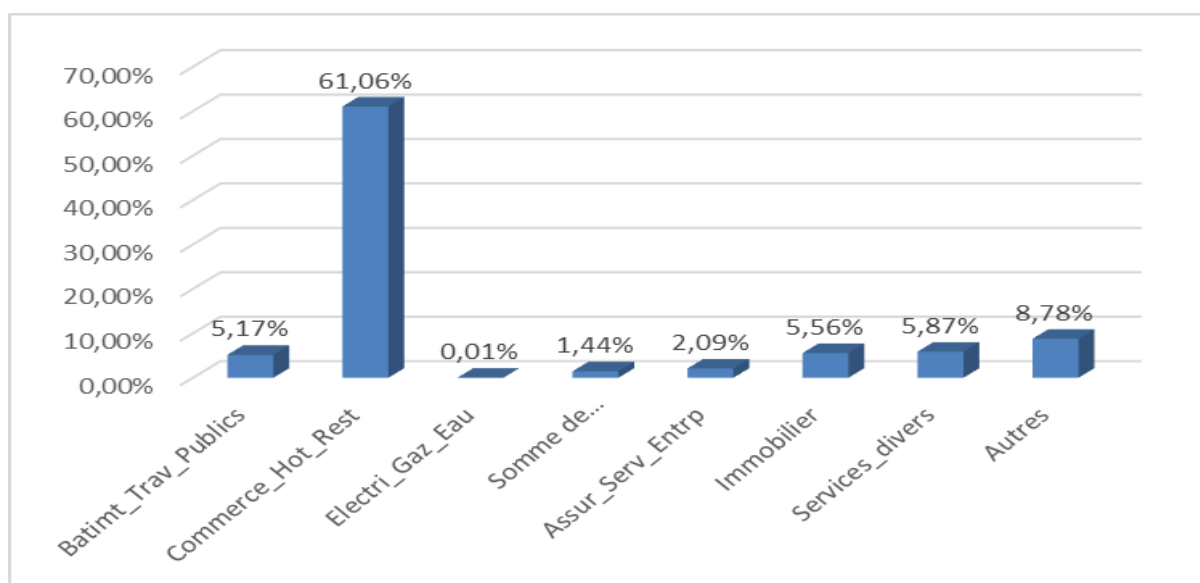
La représentation de cette répartition sectorielle se présente comme suit :

Tableau 10: Situation des crédits accordés par secteurs d'activités au 30 septembre 2022

Statut Juridique	Batimt_Trav_Publics	Commerce_Hot_Rest	Electri_Gaz_Eau	Assur_Serv_Entrep	Immobilier	Services_divers	Autres	Total
ASSOCIATION	1 954 265	3 061 982 865	.	.	.	726 595 916	145 000 500	4 928 950 501
IMCEC	760 008 269	20 938 424 731	5 451 500	122 153 197	5 611 339 190	3 556 221 827	4 876 655 797	43 433 240 696
SA	4 756 881 783	41 158 998 332	5 975 363	2 109 246 040	320 745 825	1 948 550 220	3 109 311 406	56 622 246 330
SARL	.	70 245 000	900 000	.	2 250 000	42 165 000	1 245 090 700	1 840 254 950
Total général	5 518 844 317	65 229 650 928	12 326 863	2 231 399 237	5 934 335 016	6 273 532 963	9 376 058 403	106 824 692 477
Poids (%)	5,17%	61,06%	0,01%	2,09%	5,56%	5,87%	8,78%	100,00%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Graphique 3: répartition sectorielle des crédits accordés au 30 septembre 2022



Source : DGTCP/DSC-SFD

2.2.3-Evolution de l'encours de crédits et des créances en souffrance

L'encours de crédit a connu une hausse de 15,44% passant de 253,73 milliards de FCFA du 30 septembre 2021 à 292,91 milliards de FCFA au 30 septembre 2022. Il s'est toutefois dégradé de 3,03% entre le second et le troisième trimestre 2022.

Par ailleurs, au cours de l'année écoulée, les créances en souffrance en valeurs se sont accrues passant de 14,02 milliards de FCFA (5,53%) du 30 septembre 2021 à 15,15 milliards de FCFA (5,17%) au 30 septembre 2022, soit une variation de 8,06% en glissement annuel. En outre, elles se sont également

dégradées entre le second et le troisième trimestre 2022, passant de 15,06 milliards de FCFA (4,99%) à 15,15 milliards de FCFA (5,17%), soit une variation de 0,18% en glissement trimestriel.

L'évolution de l'encours de crédit et des créances en souffrance est consignée dans le tableau ci-après :

Tableau 11: Evolution de l'encours de crédit et des créances en souffrance au 30 septembre 2022

Indicateurs	3T2021	2T2022	3T2022	Glissement trimestriel	Glissement annuel
Encours de crédit (milliards FCFA)	253,73	302,07	292,91	-3,03%	15,44%
Créances en souffrance (milliards FCFA)	14,02	15,06	15,15	0,60%	8,06%
Taux de créance en souffrance	5,53%	4,99%	5,17	0,18%	-0,36%

Source : DGTCP/DSC-SFD

2.2.4-Concentration des crédits par structure

L'encours des crédits du secteur au 30 septembre 2022 est majoritairement détenu par le RCPB avec 40,08%, en régression de 3,32% en une année. Il est suivi de quatre autres SFD dont ACEP BURKINA SA avec 12,59% et Baobab Burkina (9,81%). Le reste du secteur comptabilise 24,94% des crédits, marquant une diminution de 1,73% entre le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2022.

Tableau 12: Concentration des crédits par structure au 30 septembre 2022

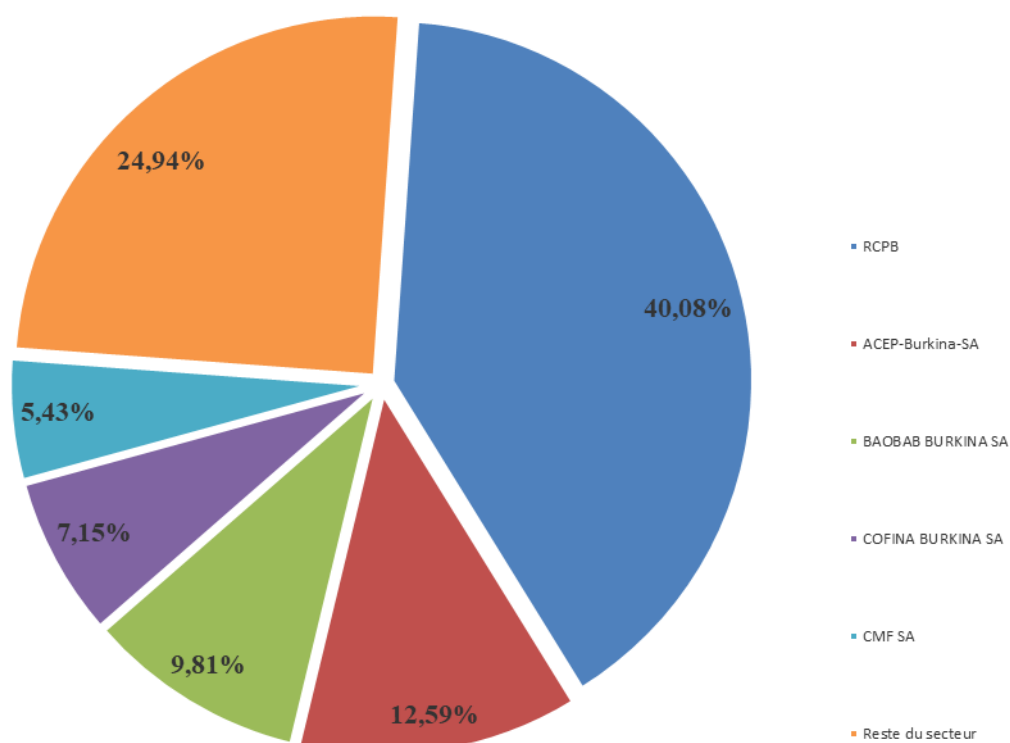
Dénomination	Montants des crédits au 30/09/2021	Poids au 30/09/2021	Poids au 30/06/2022	Poids au 30/09/2022	Glissement trimestriel	Glissement annuel
RCPB	102 421 044 449	43,40%	38,78%	40,08%	1,30%	-3,32%
ACEP Burkina SA	2 836 050 473	12,21%	11,86%	12,59%	0,73%	0,38%
BAOBAB BURKINA SA	4 096 674 700	9,33%	8,62%	9,81%	1,19%	0,48%
COFINA BURKINA SA	4 669 570 920	5,13%	6,63%	7,15%	0,52%	2,02%
CMF SA	3 680 913 852	3,27%	6,56%	5,43%	-1,13%	2,16%
Reste du secteur	1 472 783 225	26,67%	31,08%	24,94%	-6,14%	-1,73%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Le graphique ci-dessous fournit la concentration des crédits accordés par structure au 30 septembre 2022.

Graphique 4: concentration des crédits par structure au 30 septembre 2022

Concentration de l'encours de crédit du 3e trimestre 2022



Source : DGTCP/DSC-SFD

2.2.5- Evolution de l'encours de crédit et des créances en souffrance par région

A fin septembre 2022, l'encours de crédits par région indique que la région du Centre concentrait à elle seule 273,89 milliards de FCFA des crédits, soit 93,51% de l'ensemble des crédits; elle est suivie des régions du Centre-Sud et des Hauts Bassins avec respectivement 4,43 milliards de FCFA (1,51%) et 3,70 milliards de FCFA (1,26%). La région du Centre Nord enregistrerait le plus faible encours de crédit avec 254,75 millions de FCFA soit 0,08% du total des crédits.

Relativement aux créances en souffrance, la région du Centre concentrait également à elle seule 13,23 milliards de FCFA, soit 87,33% de l'ensemble des créances en souffrance. Elle est suivie des régions du Nord et du Centre-Ouest avec respectivement 438,19 millions (2,89%) et 365,20 millions (2,41%).

Le tableau suivant donne l'évolution de l'encours de crédit selon le genre et par régions à fin septembre 2022.

Tableau 13: Evolution de l'encours de crédit selon le genre et par région au 30 septembre 2022

Régions	Encours_Crédit_H	Encours_Crédit_F	Encours_Crédit_PM	Crédit_Souffrance_H	Crédit_Souffrance_F	Crédit_Souffrance_PM	Total_encours_crédit	Total_créance_souffrance
Boucle du Mouhoun	942 801 299	213 477 641	469 217 616	113 687 791	18 198 654	27 135 102	1 625 496 555	159 021 547
Cascade	256 106 020	176 884 080	61 056 851	10 953 699	4 559 719	3 742 600	494 046 951	19 256 018
Centre	137 103 900 228	39 360 540 781	97 427 956 696	6 160 072 063	1 152 915 254	5 917 594 731	273 892 397 705	13 230 582 048
Centre Sud	2 484 729 044	486 574 228	1 460 329 535	180 774 111	31 687 272	152 742 812	4 431 632 807	365 204 195
Centre-Nord	137 248 990	55 532 415	61 968 625	23 627 350	16 834 670	721 125	254 750 030	41 183 145
Centre-Ouest	1 327 009 789	348 531 746	1 449 158 750	118 014 117	16 368 964	121 472 926	3 124 700 285	255 856 007
Est	225 281 230	140 241 250	172 613 323	16 861 640	5 182 317	63 700 303	538 135 803	85 744 260
Haut Bassins	2 699 913 356	621 386 364	379 784 515	79 711 871	16 630 894	108 145 584	3 701 084 235	204 488 349
Nord	1 661 573 524	240 942 543	1 339 764 679	242 031 370	32 401 574	163 757 345	3 242 280 746	438 190 289
Plateau-Central	565 371 807	109 730 039	636 293 066	71 919 913	17 241 362	103 636 945	1 311 394 912	192 798 220
Sahel	145 348 000	32 374 000	119 175 000	77 333 359	17 224 799	63 407 842	296 897 000	157 966 000
Total général	147 549 283 287	41 786 215 087	103 577 318 656	7 094 987 284	1 329 245 480	6 726 057 315	292 912 817 029	15 150 290 078

Source : DGTCP/DSC-SFD

2.2.6-Evolution de l'encours de crédits par province

Au 30 septembre 2022, l'encours des crédits du secteur de la microfinance totalisait 292,91 milliards de FCFA inégalement réparti selon les provinces. En effet, la province du Kadiogo enregistrerait 208,96 milliards de FCFA soit 71,24% de l'ensemble des crédits. Elle est suivie des provinces du Houet avec 14,83 milliards de FCFA (5,06%) et du Boukiemdé avec 11,20 milliards de FCFA (3,82%). Toutefois, la province de l'Oubritenga enregistrerait le plus faible encours de crédit au 30 septembre 2022 avec 178,18 millions de FCFA (0,06%). Le tableau suivant présente l'encours des crédits par province et selon le genre au 30 septembre 2022.

Tableau 14: Evolution de l'encours de crédit par province et selon le genre à fin septembre 2022

Provinces	Encours crédit Hommes	Encours crédit Femmes	Encours crédit Personnes Morales	Total encours de crédit	Poids (%)
Bale (les)	2 170 309 473	858 107 329	389 217 341	3 417 634 143	1,17%
BAM	1 582 383 010	633 041 146	336 973 378	2 552 397 533	0,87%
Bazéga	845 424 242	230 156 265	589 454 268	1 665 034 775	0,57%
Boulgou	1 909 923 698	764 075 624	406 724 185	3 080 723 507	1,05%
Boulkiemde	3 147 593 074	1 497 932 821	6 554 129 105	11 199 655 000	3,82%
Comoé	3 236 164 464	706 238 449	965 088 579	4 907 491 491	1,67%
Gnagna	533 689 925	72 804 908	135 861 401	742 356 234	0,25%
Gourma	641 290 867	327 859 353	745 642 246	1 714 792 466	0,58%
Houet	8 743 105 562	2 683 931 291	3 404 151 292	14 831 188 146	5,06%
Ioba	1 020 064 329	362 202 867	434 836 664	1 817 103 860	0,62%
Kadiogo	102 421 044 449	27 580 528 419	78 958 628 512	208 960 201 380	71,24%
KénéDougou	1 223 716 000	216 873 920	585 314 631	2 025 904 552	0,69%
Kouritenga	926 126 775	415 932 254	824 824 459	2 166 883 488	0,74%
Kourwéogo	513 101 307	91 204 789	528 900 496	1 133 206 592	0,39%
Loroum	194 977 179	78 001 707	41 520 996	314 499 882	0,11%
Mouhoun	2 152 998 682	955 622 394	1 476 995 701	4 585 616 776	1,56%
Nahouri	714 511 508	162 592 101	598 676 420	1 475 780 029	0,50%
Namentenga	2 949 938 920	761 348 300	769 429 826	4 480 717 047	1,53%
Nayala	121 533 591	10 453 033	60 994 119	192 980 743	0,07%
Oubritenga	52 270 500	18 525 250	107 392 570	178 188 320	0,06%
Oudalan	290 696 029	64 746 927	238 350 459	593 793 415	0,20%
Passoré	1 509 023 706	603 693 347	321 351 286	2 434 068 339	0,83%
Poni	1 273 435 265	509 444 878	271 181 996	2 054 062 138	0,70%
Sanmatenga	137 248 990	55 532 415	61 968 625	254 750 030	0,09%
Seno	586 967 703	122 349 366	190 314 317	899 631 386	0,31%
Sissili	533 320 778	98 378 620	699 958 866	1 331 658 264	0,45%
Sourou	962 686 115	133 567 411	177 185 588	1 273 439 113	0,43%
Tapoa	297 802 433	37 426 259	256 844 812	592 073 504	0,20%
Yatenga	3 528 289 638	1 101 985 092	1 447 249 899	6 077 524 629	2,07%
Zondoma	1 115 426 621	256 897 980	700 512 408	2 072 837 009	0,71%
Zoundweogo	2 536 738 950	464 510 484	1 280 360 600	4 281 610 034	1,46%

Source : DGTCP/DSC-SFD

NB : seules les provinces abritant des SFD figurent sur le tableau ci-dessus.

III- ANALYSE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'analyse de la performance de l'ensemble du secteur a été faite sur la base de cinq (05) indicateurs de performance. Elle fait ressortir une tendance globale du secteur en deçà de la moyenne.

3.1 Ratio de rentabilité des fonds propres

Tableau 15: Evolution du ratio de rentabilité des fonds propres

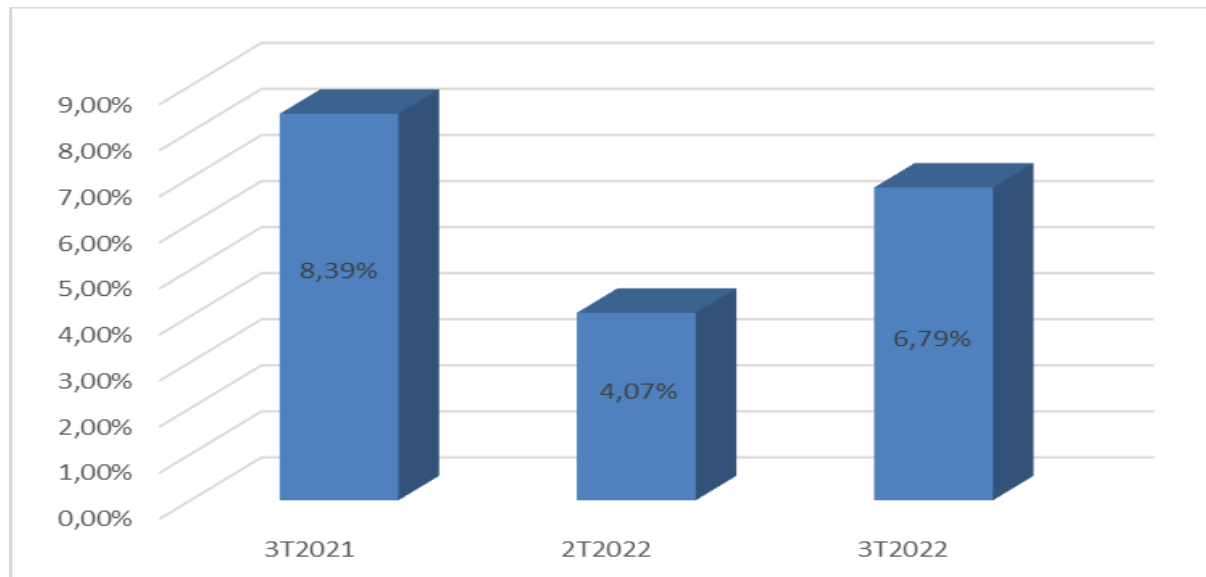
Ratio	NORME	3T2021	2T2022	3T2022	Variation (2T 2022-3T 2022)	Variation (3T2021-3T2022)
Ratio de rentabilité des fonds propres	> 15%	8,39%	4,07%	6,79%	2,72%	-1,6%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Au 30 septembre 2022, la valeur du ratio de rentabilité des fonds propres du secteur est établie à 6,79% et est inférieure à la norme fixée qui est de 15% au moins. Comparativement au trimestre précédent, sa valeur a connu une hausse de 2,72 points de pourcentage. Toutefois, le ratio a enregistré une baisse de 1,6 points de pourcentage du 30 septembre 2021 au 30 septembre 2022.

Par ailleurs, durant toutes ces périodes, la norme minimale admise au titre de ce ratio n'est pas atteinte. L'analyse comparée de l'évolution du ratio de rentabilité des fonds propres est retracée dans le graphique suivant :

Graphique 5: Evolution de la rentabilité des fonds propres



Source : DGTCP/DSC-SFD

3.2 Autosuffisance opérationnelle

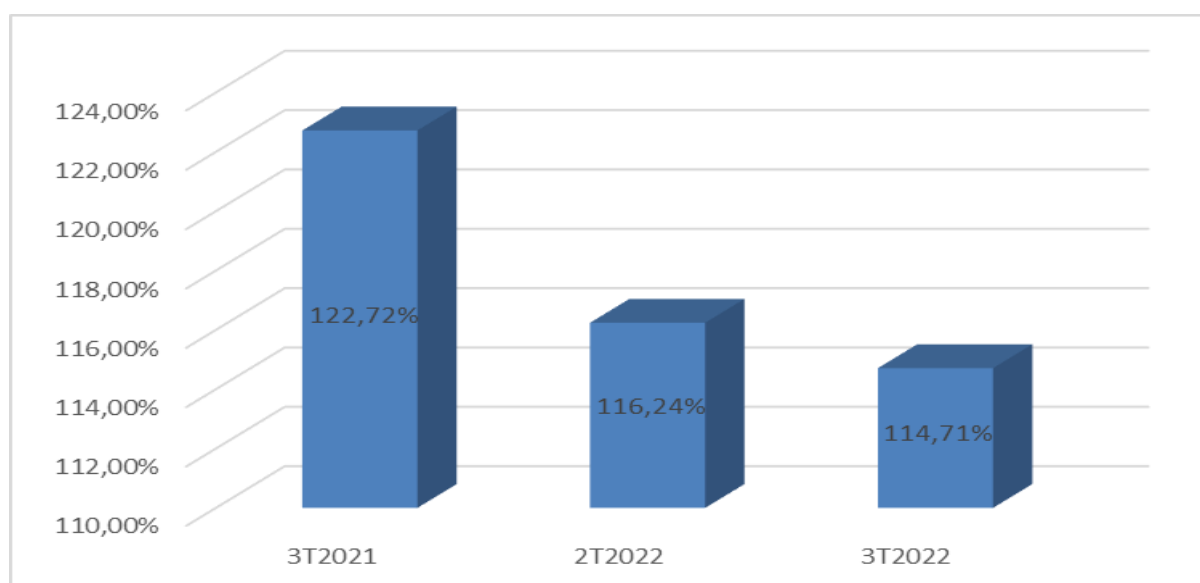
Tableau 16: Evolution de l'autosuffisance opérationnelle

Ratio	NORME	3T2021	2T2022	3T2022	Variation (2T 2022-3T2022)	Variation (3T2021-3T 2022)
Autosuffisance opérationnelle	>130%	122,72%	116,24%	114,71%	-1,53%	-8,01%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Au 30 septembre 2022, le ratio d'autosuffisance opérationnelle s'établit à 114,71% et se situe en dessous de la norme minimale de 130%. Ce ratio s'est respectivement déprécié de 1,53 points de pourcentage par rapport à sa valeur au 30 juin 2022 et de 8,01 points de pourcentage par rapport à sa valeur établie une année plus tôt (au 30 septembre 2021).

Graphique 6: Evolution du ratio d'autosuffisance opérationnelle



Source : DGTCP/DSC-SFD

3.3 Rendement sur l'actif

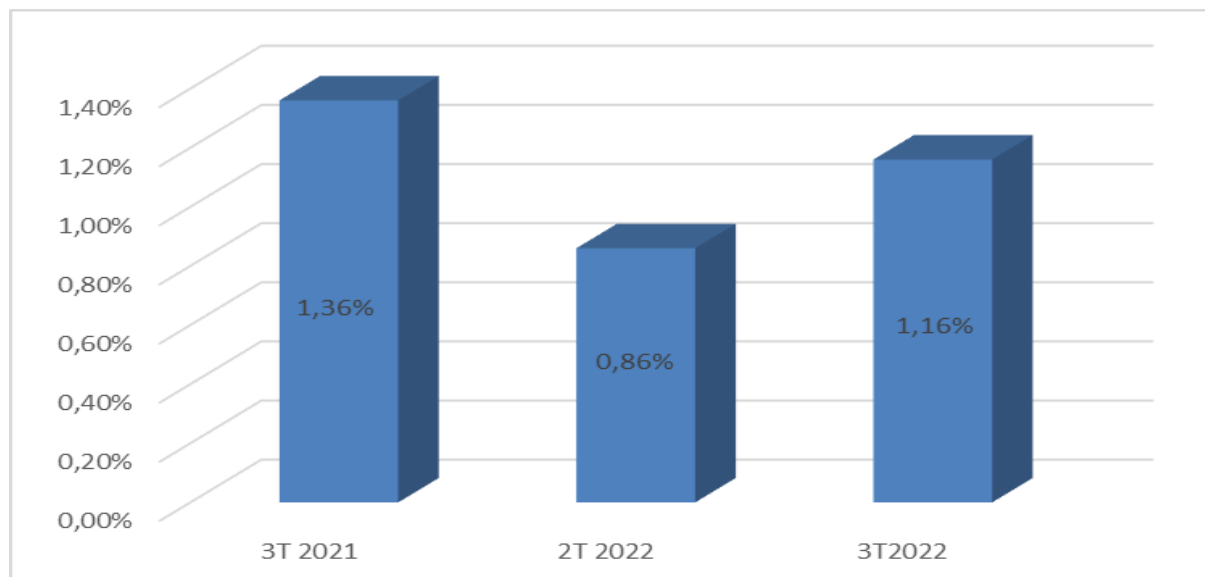
Tableau 17: Evolution du rendement sur l'actif

Ratio	Norme	3T 2021	2T 2022	3T2022	Variation (2T 2022-3T2022)	Variation (3T 2021-3T2022)
Taux de Rendement sur actif	>3%	1,36%	0,86%	1,16%	0,30%	-0,20%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Le résultat d'exploitation dégagé par les SFD n'assure pas un rendement suffisant de l'actif. Pour une norme supérieure à 3%, les SFD n'assurent un rendement sur l'actif que de 1,16% au 30 septembre 2022, en hausse de 0,30 point de pourcentage par rapport à sa valeur établie au 30 juin 2022. Ce taux a toutefois connu une dépréciation par rapport à sa valeur établie au 30 septembre 2021 de 0,20 point de pourcentage.

Graphique 7: Evolution du rendement sur l'actif



Source : DGTCP/DSC-SFD

3.4 Marge bénéficiaire

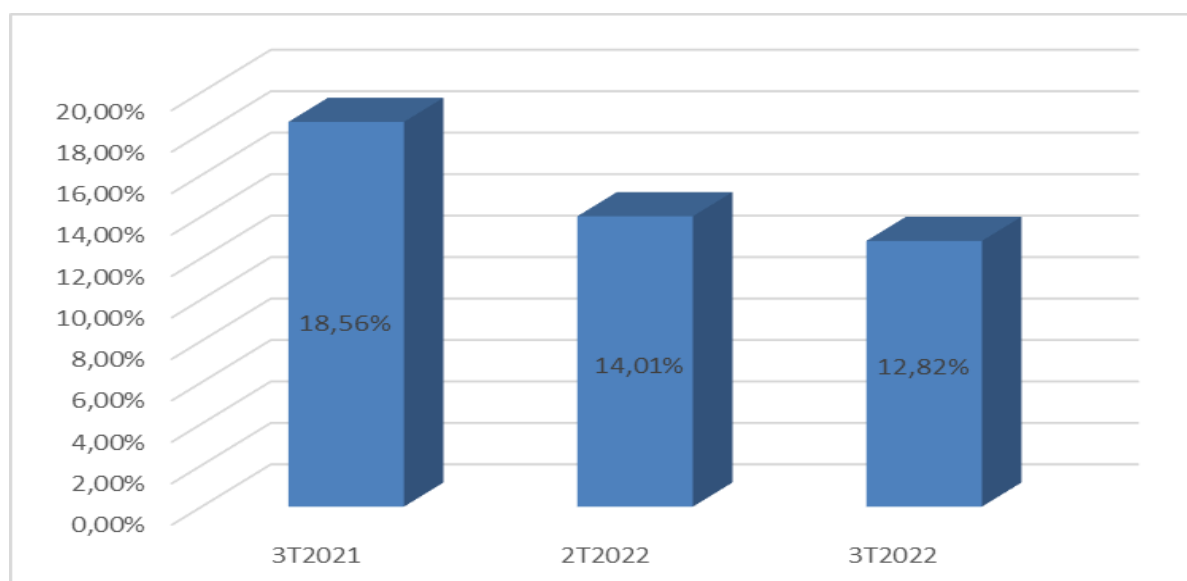
Tableau 18: évolution de la marge bénéficiaire

Ratio	Norme	3T2021	2T2022	3T2022	Variation (2T 2022-3T 2022)	Variation (3T2021-3T 2022)
Marge bénéficiaire	>20%	18,56%	14,01%	12,82%	-1,19%	-5,74%

Source : DGTCP/DSC-SFD

La norme fixée pour la marge bénéficiaire exige que le résultat d'exploitation soit supérieur à 20% des produits d'exploitation. Au 30 septembre 2022, la marge bénéficiaire est établie à 12,82% soit une baisse de 1,19 points de pourcentage par rapport à sa valeur établie au 30 juin 2022 et une dépréciation de 5,74 points de pourcentage par rapport à sa valeur établie au 30 septembre 2021. Toutefois, pendant toute la période sous revue, la norme minimale de 20% n'est pas respectée.

Graphique 8: évolution du taux de la marge bénéficiaire



Source : DGTCP/DSC-SFD

3.5 Coefficient d'exploitation

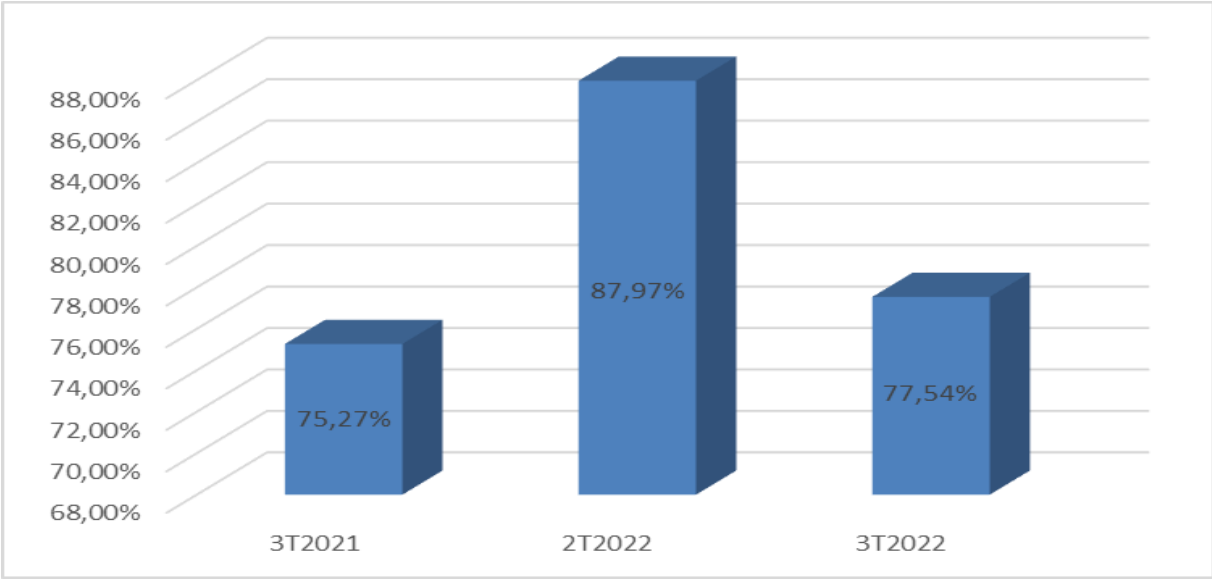
Tableau19: Evolution du coefficient d'exploitation

Ratio	NORME	3T2021	2T2022	3T2022	Variation (2T2022-3T2022)	Variation (3T2021-3T2022)
Coefficient d'exploitation	=<40% pour les structures de crédit direct ; =<60% pour les structures d'épargne et de crédit	75,27%	87,97%	77,54%	-10,43%	2,27%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Le coefficient d'exploitation mesure le rapport entre les frais généraux et les produits d'exploitation nets. La norme maximale est de 40% ou 60% selon la nature du SFD. Au cours de la période sous revue, les coefficients dégagés dépassent la norme maximale. Ils ne sont donc pas en conformité avec ladite norme. Toutefois, le coefficient d'exploitation a connu une baisse de 10,43 points pour s'établir à 77,54% au cours du trimestre sous revue. Comparativement à l'année écoulée, il a enregistré une hausse de 2,27 points entre le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2022.

Graphique 9: Evolution du coefficient d'exploitation



Source : DGTCP/DSC-SFD

IV. RESPECT DES NORMES PRUDENTIELLES

Le tableau ci-dessous présente le niveau de respect des différents ratios prudentiels au cours de la période de septembre 2021 à septembre 2022.

Tableau 20: Evolution du respect du dispositif prudentiel par l'ensemble des SFD

RATIOS PRUDENTIELS	NORME	30/09/21	30/06/22	30/09/22
Limitation des risques auxquels est exposée une institution	<=200%	99,87%	99,41%	98,45%
Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables	>=100%	77,65%	78,30%	77,95%
Limitation des prêts aux dirigeants et au personnel, ainsi qu'aux personnes liées	<=10%	8,36%	7,24%	8,00%
Limitation des risques pris sur une seule signature	<=10%	5,85%	6,72%	6,94%
Norme de liquidité	>=80%	107,30%	106,79%	107,54%
Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit	<=5%	0,42%	0,06%	0,12%
Reserve générale	>=15%	Respecté	Respectée	Respectée
Norme de capitalisation	>=15%	16,83%	17,35%	17,95%
Limitation des prises de participations	<=25%	8,25%	7,52%	7,39%
Financement des immobilisations et des participations par les SFD	<=100%	25,80%	22,96%	22,22%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Au 30 septembre 2022, 110 SFD sur les 138 que compte le secteur ont transmis leurs états de reporting trimestriels soit un taux de transmission de 79,71%. L'analyse des ratios a été faite sur la base de ces 110 SFD. Parmi ces structures, neuf (09) SFD seulement respectent l'ensemble des 10 ratios prudentiels soit un taux de respect de 8,18%. Ce nombre était de sept (07) au trimestre précédent.

L'appréciation de chaque ratio généré au niveau du secteur se décline comme suit :

4.1 Limitation des risques auxquels est exposée une institution

Tableau 21: Evolution du ratio de limitation des risques auxquels est exposée une institution

Année	sept 2021	juin 2022	sept 2022
Ratio : Norme <=200%	99,87%	99,41%	98,45%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Conformément à l'article 147 de la loi, les risques auxquels est exposé un système financier décentralisé (SFD) ne peuvent excéder le double de ses ressources internes et externes. Le ratio de limitation des risques auxquels est exposée une institution est respecté par le secteur au cours de la période sous revue. Comparativement au troisième trimestre 2021, le ratio a connu une baisse de 1,42 points de pourcentage au 30 septembre 2022. Toutefois, il a connu une baisse de 0,96 point de pourcentage par rapport à sa valeur établie au 30 juin 2022.

Parmi les 110 SFD ayant transmis les ratios au 30 septembre 2022, tous respectaient la norme établie, soit un taux de respect de 100%.

4.2 Norme de capitalisation

La norme de capitalisation, déterminée par le rapport des fonds propres sur le total de l'actif net en fin de période, vise à garantir un minimum de solvabilité à l'institution au regard de ses engagements. La norme de ce ratio a été fixée conformément à l'instruction n°010-08-2018 relatives aux règles prudentielles applicables aux systèmes financiers décentralisés (annexe VIII) à 15% minimum.

Tableau 22: Evolution de la norme de capitalisation

Année	Sept 2021	juin 2022	Sept 2022
Ratio : Norme >=15%	16,83%	17,35%	17,95%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Pour une norme minimale de 15%, le ratio de capitalisation a été respecté par le secteur sur toute la période sous revue. Son niveau s'établit à 17,95% au 30 sept 2022 contre 17,35% trois mois plus tôt, soit une hausse de 0,60 point de pourcentage. Comparativement au troisième trimestre 2021, le ratio est passé de 16,83% à 17,95% entre le 30 sept 2021 et le 30 sept 2022, soit une hausse de 1,12 points de pourcentage.

Parmi les 110 SFD ayant transmis les données au 30 septembre 2022, 60 SFD respectaient ledit ratio, soit un taux de 54,55%.

4.3 Limitation des risques pris sur une seule signature

Conformément aux dispositions de l'instruction n°010, les risques pris sur une seule signature sont limités à 10% des fonds propres. Les SFD ne sont donc pas autorisés à prendre des risques sur une seule signature dépassant 10% de leurs fonds propres.

Tableau 23: Evolution du ratio de la limitation des risques pris sur une seule signature

Année	sept 21	juin 22	sept 22
Ratio : Norme <=10%	5,85%	6,72%	6,94%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Il ressort du tableau ci-dessus qu'au cours de la période sous revue, le secteur de la microfinance au Burkina Faso respecte le ratio de limitation des risques pris sur une seule signature. Au cours du trimestre sous revue, le ratio est passé de 6,72% à 6,94%, soit une hausse de 0,22 point de pourcentage. Comparativement au troisième trimestre 2021, ce ratio a connu une hausse de 1,09 points de pourcentage entre le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2022. Parmi les 110 SFD ayant transmis leurs données au 30 septembre 2022, 76 respectaient la norme maximale admise de 10%, soit un taux de 69,09%.

4.4 Limitation des prêts aux dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées

Selon les dispositions réglementaires en vigueur, les SFD ne sont pas autorisés à consentir à leurs dirigeants et au personnel ainsi qu'aux personnes liées des prêts dépassant 10% de leurs fonds propres.

Tableau 24: Evolution du ratio de la limitation des prêts aux dirigeants

Année	sept 21	juin 22	sept 22
Ratio : Norme <=10%	8,36%	7,24%	8,00%

Source : DGTCP/DSC-SFD

A fin septembre 2022, le secteur consentait des prêts à hauteur de 8,00% des fonds propres des SFD à cette catégorie de membres. Ce taux était de 7,24% au 30 juin 2022 (soit une hausse de 0,76 point de pourcentage) et de 8,36% au 30 septembre 2021, soit une baisse de 0,36 point de pourcentage. Parmi les 110 SFD ayant transmis leurs données au 30 septembre 2022, 88 SFD respectaient ladite norme, soit un taux de 80%.

4.5 Norme de liquidité

La norme de liquidité exigée est d'au moins 100% pour les SFD non affiliés à un réseau, 80% au moins pour les SFD en réseau et 60% au moins pour ceux qui ne collectent pas l'épargne. Cette norme mesure la capacité des SFD à faire face à leur passif exigible avec leurs ressources à court terme.

Tableau 25: Evolution du ratio de la norme de liquidité

Années	sept 2021	juin 2022	sept 2022
Ratio : Norme >=60%, >=80% et >= 100 en fonction du type de SFD	107,30%	106,79%	107,54%

Source : DGTCP/DSC-SFD

La norme de liquidité est respectée par le secteur sur toute la période sous revue. Au 30 septembre 2022, le ratio était de 107,54% contre 106,79% au 30 juin 2022, soit une hausse de 0,75 point de pourcentage. Comparativement au troisième trimestre 2021, ce ratio a connu une légère hausse de 0,24 point de pourcentage entre le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2022.

Parmi les 110 SFD ayant transmis leurs données au 30 septembre 2022, 59 SFD respectaient la norme minimale prescrite, soit un taux de 53,64%.

4.6 Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit

Au Burkina Faso, les principales activités menées par les SFD sont la collecte de l'épargne, l'octroi de crédit et les prises d'engagements par signature (article 4 de la loi). Le ratio de limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédits mesure le volume des ressources consacrées à ces activités connexes. La norme admise est d'au plus 5%.

Tableau 26: Evolution du ratio de la limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit

<u>Année</u>	septembre 2021	juin 2022	septembre 2022
Ratio : norme <=5%	0,42%	0,06%	0,12%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Le ratio de limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit est respecté par le secteur sur toute la période sous revue. Le secteur consacre très peu de ressources à ce genre d'activités. Il y consacrait 0,12% au 30 septembre 2022 soit une hausse de 0,06 point de pourcentage comparativement au 30 juin 2022. Comparativement au 30 septembre 2021, ce ratio est passé de 0,42% à 0,12% au 30 septembre 2022, soit une baisse de 0,30 point de pourcentage.

Parmi les 110 SFD ayant transmis leurs données au 30 septembre 2022, 107 respectaient le ratio, soit un taux de respect de 97,27%.

4.7 Limitation des prises de participation

Les SFD peuvent prendre des participations dans des sociétés dans la limite de 25% de leurs fonds propres.

Tableau 27 : Evolution du ratio de limitation des prises de participation

Année	sept 2021	juin 2022	sept 2022
Ratio : Norme <=25%	8,25%	7,52%	7,39%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Le ratio de limitation des prises de participation est respecté par le secteur sur toute la période sous revue. Au 30 septembre 2022, ce ratio était évalué à 7,39% pour l'ensemble du secteur, soit une baisse de 0,13 point de pourcentage par rapport à sa valeur au 30 juin 2022 et une baisse de 0,86 point de pourcentage par rapport à sa valeur établie au 30 septembre 2021.

Parmi les 110 SFD ayant transmis leurs données au 30 septembre 2022, tous respectaient la norme requise, soit un taux de respect de 100%.

4.8 Couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables

En vue d'éviter une transformation excessive des ressources à vue en des emplois à long et moyen termes, les SFD doivent financer leurs actifs immobilisés ainsi que leurs autres emplois à moyen et long termes par des ressources stables. La norme à respecter est d'au moins 100%.

Tableau 28: Evolution du ratio de couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables

Année	SEPT 2021	JUIN 2022	SEPT 2022
Ratio : norme >= 100%	77,65%	78,30%	77,95%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Pour une norme minimale de 100%, la valeur générée par le secteur au titre de ce ratio au 30 septembre 2022 était de 77,95% contre 78,30% au 30 juin 2022, soit une baisse de 0,35 point de pourcentage. Comparativement au troisième trimestre 2021, ce ratio a toutefois connu une hausse de 0,30 point de pourcentage entre le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2022. Toutefois, ce ratio n'a pas été respecté par le secteur sous le trimestre sous revue.

Parmi les 110 SFD ayant transmis leurs données au 30 septembre 2022, 61 SFD respectaient ledit ratio, soit un taux de 55,45%.

4.9 Réserve générale

La dotation de la réserve générale obéit aux dispositions de l'article 124 de la Loi. Elle est alimentée par un prélèvement annuel de 15% minimum sur les excédents nets avant ristourne ou distribution de dividendes de chaque exercice, le cas échéant, après imputation de tout report à nouveau déficitaire éventuel. Les sommes mises en réserve générale ne peuvent être partagées entre les sociétaires, associés ou actionnaires.

La dotation à la réserve générale est obligatoire, quel que soit le niveau atteint par le montant cumulé de cette réserve par rapport au capital social de l'institution.

Au 30 septembre 2022, ce ratio était respecté par 19 SFD sur les 110 ayant transmis leurs données, soit un taux de 17,27%.

4.10 Financement des immobilisations et des participations par les SFD

Ce ratio mesure le niveau de respect de l'exigence faite aux SFD qui aux termes de l'instruction N° 010-08-2010, sont tenus de financer l'ensemble de leurs immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leurs titres de participation par leurs fonds propres. La norme requise est de 100% maximum.

Tableau 29: Evolution du ratio de financement des immobilisations et des participations par les SFD

Année	sept 21	juin 22	sept 22
Ratio : Norme <=100%	25,80%	22,96%	22,22%

Source : DGTCP/DSC-SFD

Le ratio de financement des immobilisations et des participations par les SFD est respecté par le secteur sur toute la période sous revue. Au 30 septembre 2022, le secteur y consacrait 22,22% de ses fonds propres contre 22,96% au trimestre précédent soit une baisse de 0,74 point de pourcentage.

Au 30 septembre 2021, ce taux était de 25,80% soit une baisse de 3,58 points de pourcentage entre le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2022.

Parmi les 110 SFD ayant transmis leurs données au 30 septembre 2022, 105 SFD respectaient la norme maximale admise, soit un taux de 95,45%.

V. LE BILAN DES AUTORISATIONS D'EXERCICE

Au cours du troisième trimestre 2022, cinq (05) dossiers de demandes d'agrément ont été reçus et traités. Toutefois, il convient de relever qu'à la date du 30 septembre 2022, deux (02) agréments ont été délivrés portant le nombre de SFD agréés à 138. Par ailleurs, aucun retrait d'agrément n'a été enregistré sur la même période.

VI. LE BILAN DES INSPECTIONS

Au 30 septembre 2022, la DSC-SFD a réalisé 19 missions d'inspection sur un total de 41 programmées, soit un taux de réalisation de 46,34%. Quant aux missions de suivi, huit (08) ont été réalisées sur les 18 prévues, soit un taux de réalisation de 44,44%. Le taux d'exécution financière de l'ensemble des missions s'élève à 51,55% sur une prévision de 53 569 000 FCFA contre une réalisation de 27 616 500 FCFA.

Les principales insuffisances relevées sont relatives au dysfonctionnement des organes, à l'insuffisance voire l'absence de dispositif de contrôle interne, à l'analyse peu rigoureuse des dossiers de crédit entraînant la dégradation de la qualité du portefeuille de crédit et la rupture de la piste d'audit qui pourrait être liée aux défaillances des Système d'Information et de Gestion (SIG). Il convient également de relever le non suivi rigoureux de la mise en œuvre des recommandations faites par les corps de contrôle.

VII. MESURES PRISES AU 30 SEPTEMBRE 2022

7.1 Mise sous surveillance rapprochée

Les mesures sont définies compte tenu de la dégradation d'un certain nombre d'indicateurs d'alerte (gouvernance, qualité du portefeuille et norme de capitalisation). Au 30 septembre 2022, 07 SFD sont toujours sous surveillance rapprochée. Il s'agit notamment de :

- l'Union Régionale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Nazinon (URC-NAZINON) ;
- Coopérative Diocésaine d'Epargne et de Crédit de Kaya (CODEC-Kaya) ;
- Caisse Ligdi Baoré (CLB) ;
- CODEC-Bobo ;
- Association NEEED ;
- CEC-SI ;
- COOPEC Galor.

7.2 SFD en cessation d'activités et/ou en faillite au 30 septembre 2022

Les SFD en cessation d'activités à fin septembre 2022 sont :

- l'UMECAP (l'Union, la MECAP de Ouahigouya, la MECAP de Dédougou et la MECAP de Ouaga) ;
- la Mutuelle d'Épargne, de Crédit et de Prévoyance « LAAFI SIRA KWEOGO » ;
- l'Union des Coopératives d'Épargne et de Crédit du Sahel (UCEC SAHEL) en cessation partielle d'activités en raison de l'insécurité dans la région ; toutefois, la structure poursuit ses activités présentement à Dori ;
- l'URC BAM.

7.3 SFD placés sous administration provisoire

A la date du 30 septembre 2022, un seul SFD à savoir la Caisse des Producteurs du Burkina (CPB) est toujours sous administration provisoire. Les missions de l'Administration Provisoire se poursuivent dans des conditions satisfaisantes. Par ailleurs, le processus de mise sous Administration Provisoire de Coopec Galor est en cours.

7.4 SFD ayant fait l'objet de retrait d'agrément

Au cours du troisième trimestre 2022, aucun SFD n'a fait l'objet de retrait d'agrément. Toutefois, l'avis conforme de la BCEAO a été demandé pour le retrait des agréments de plusieurs structures.

VIII. LIMITES DE LA NOTE DE CONJONCTURE

On relève beaucoup de difficultés dans la production de la note de conjoncture. Il s'agit :

- du non-respect des délais réglementaires de transmission des indicateurs périodiques par les SFD ;
- du caractère non exhaustif des données transmises par certains SFD ;
- le dysfonctionnement du logiciel de traitement statistique.

IX. PERSPECTIVES

Pour améliorer la surveillance du secteur, la DSC-SFD entend :

- poursuivre la notation et le suivi des SFD à travers l'outil CAMELI ;
- instaurer un véritable suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'inspection ;
- améliorer le contrôle sur pièces ;
- se doter d'un logiciel permettant le traitement des données de manière efficiente ;
- poursuivre l'application des pénalités pour défaut ou retard de transmission des reporting et prendre des sanctions plus dissuasives à l'encontre des SFD qui ne paient pas les pénalités ;
- faire entreprendre la liquidation des SFD en cessation d'activités ou rencontrant des difficultés insurmontables ;
- faire créer une ligne budgétaire pour la restructuration des SFD en difficulté ;
- faire adopter les textes sur la création du Comité National de la Microfinance.